



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 MAI 2001

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 02 mai 2001, s'est réuni à la Mairie le 11 mai 2001 à 20 heures sous la présidence de Monsieur VITU Gilles, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs VERNET Ph., BOISSY Cl., GHISLAIN G., CANZIANI M., MAURY Y., GAMBA M., PIONNIER J.J., FRANCOIS P., DELCROIX M., SANCHEZ C., LOPEZ D'AZEVEDO J., DE NATALE G., SALANSON M.C.

Absents : Monsieur Jacqui MAURY, excusé, représenté par Mr VERNET

Secrétaire : Monsieur PIONNIER Jean-Jacques

Compte-rendu :

Le compte-rendu n'appelle aucune remarque, tous les membres présents ont signé.

P.O.S. :

Monsieur VERNET expose le problème posé par l'application anticipée du Plan d'Occupation des Sols. Il précise qu'à compter de mai 2001, il sera fait référence à l'ancien règlement du P.O.S. En conséquence, la délibération du 23/02/2001 est abrogée.

Délibération prise à l'unanimité.

Modification des commissions :

- **DISTRICT** : Avec l'accord de Monsieur MAURY Jacqui, Monsieur VITU est désigné comme représentant titulaire. Mr MAURY Jacqui est remplaçant.
VOTANTS : 15 POUR : 14 ABST : 01 CONTRE : 0
- **Commission des Impôts** : Monsieur VITU informe l'assemblée : Il y a lieu de proposer 24 noms parmi lesquels l'Inspecteur des Impôts désignera 12 personnes. Monsieur le Maire charge Madame BOISSY de dresser une liste.

Subventions communales :

L'assemblée vote les subventions comme suit ; (les conseillers liés à une association ne prennent pas part au vote).

- APAR Amitiés	:	1 500 F
- Anciens combattants	:	1 500 F
- Association Botanique	:	1 000 F
- Ass. Jardins de la Voulzie	:	1 000 F
- Atelier	:	3 000 F
- C.O.F.	:	3 000 F
- Football	:	4 000 F
- Groupe Adélaïde	:	2 500 F
- La Flèche Ormoise	:	2 000 F
- Sté de Chasse	:	2 500 F
- Tennis de Table	:	<u>2 000 F</u>
TOTAL		24 000 F

35 heures (ARTT) :

Monsieur VERNET expose les dispositions de la circulaire 01/06 du 25 février 2001 du Centre de Gestion de Seine-et-Marne relative à l'ARTT dans la fonction publique territoriale, notamment la date limite de mise en place fixée au 01/01/2002. Il explique que ces dispositions entraîneront 524 heures annuelles à compenser pour 4 agents à temps complet.

Considérant l'étendue croissante des travaux d'entretien dans la commune et la fin du contrat emploi consolidé de Monsieur GUILLAUME, l'ARTT est lié à l'emploi prévu au budget d'un agent d'entretien.

Une inter commission règlera les détails de cette opération avec les agents concernés dans l'intérêt du service.

Pour les agents à temps non complet, les horaires restent inchangés :

- Agent administratif : 30 heures hebdomadaires
- Secrétaire de Mairie : 15 heures hebdomadaires.

Aucune rémunération ne sera diminuée et le budget communal 2001 tel qu'il a été voté couvrira la dépense assurant ainsi la maîtrise des dépenses publiques.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, le principe de cette démarche.

Le projet ARTT sera soumis au comité technique paritaire pour avis préalable.

Demandes de subventions extérieures à la commune :

Le Conseil vote une subvention de 494,00 F à ADIL de Seine-et-Marne pour l'année 2001. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2001. Délibération prise à l'unanimité.

Le Conseil donne un avis favorable sur le principe de l'aide à l'association « on bouge ». Délibération prise à l'unanimité.

Information jeunesse 77 : unanimité contre.

Provins Etape : unanimité contre

C.A. Montois Football : unanimité contre

Association des Paralysés de France : 2 abstentions – 13 contre

Grande rue de Couture (2^{ème} tranche) :

Monsieur le Maire expose les faits qui conduisent à reprendre la procédure au départ.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune de Les Ormes-sur-Voulzie a envisagé la réalisation de l'aménagement de la chaussée et la création de trottoirs « Grande rue de Couture (2^{ème} tranche) ».

Par délibération en date du 25 février 2000, le Conseil municipal a sollicité le concours de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) pour assurer la Maîtrise d'œuvre de l'ensemble de l'opération.

Par décision en date du 21 septembre 2000 Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne a autorisé la Direction Départementale de l'Équipement à prêter son concours à la Commune pour cette opération.

Après avoir écouté l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal : **DONNE** à Monsieur le Maire l'autorisation de régler la dépense à intervenir, et d'engager une consultation pour cette opération par appel d'offres restreint.

Délibération prise par 14 voix pour 1 abstention.

Indemnités de fonction Maire et Adjointes :

Le Conseil fixe les indemnités de fonctions comme suit à compter du 18 mars 2001 :

- Maire : 31 % de l'indice 1015.

- Adjointes : 34 % de l'indemnité de Maire au taux de 17 % de l'indice 1015.

Délibération prise par 14 voix pour 1 blanc.

Subvention exceptionnelle pour la Somme sinistrée :

Le Conseil municipal vote une aide exceptionnelle de 2 000 F à la commune de Fontaine sur Somme sinistrée à la suite des inondations.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget 2001.

Délibération prise à l'unanimité.

Informations générales :

♦ **Peupliers** : Le Conseil accorde un délai de paiement supplémentaire à la Société TRANSMA qui a acquis le lot de peupliers victimes de la tempête. Le règlement total sera effectué en juin 2001. Délibération prise à l'unanimité.

♦ **Contrat Lyonnaise des Eaux** : Monsieur VITU rappelle que la Société SUEZ-Lyonnaise des Eaux a demandé à transférer les contrats d'affermage eau et assainissement à sa filiale « Lyonnaise des Eaux – France ». Les contrats demeurent inchangés. Le Conseil autorise le Maire à signer l'avenant à intervenir. Délibération prise par 8 voix POUR – 6 Abstentions – 1 CONTRE.

♦ **Renouvellement de baux** : Monsieur le Maire expose qu'un bail de location de terres agricoles consenti à Monsieur et Madame LASSEAUX Pierre et Monsieur et Madame LEROY Michel, est venu à échéance le 31 décembre 2000. Le Conseil municipal vote à l'unanimité le renouvellement du bail sans modifications à compter du 01/01/2001 pour 4,5 quintaux de blé à l'hectare. Il autorise le Maire à signer le bail à intervenir qui sera dressé par Maîtres Bellot et Maréchal.

Pour ce qui concerne le bail échu le 31/12/94 et pour lequel la délibération du 18/12/96 n'a pas été suivie d'effet chez le notaire, le renouvellement est également demandé dans les mêmes conditions.

♦ **Règlement de dégâts** : Le Conseil accepte la somme de 5 200 F versée par la Société TRANSEL en règlement des dégâts occasionnés lors des travaux sur la ligne à haute tension Les Ormes-Pécycy. Délibération prise à l'unanimité.

♦ **Résidence des Ormes** : Monsieur GHISLAIN présente le dossier qu'il a constitué sur ce problème et les diverses solutions envisageables. Une pétition a été déposée en Mairie et Monsieur le Maire l'a fait suivre auprès de Mr VALLEE – Lotisseur. Les habitants de la Résidence seront informés de l'évolution des démarches et de l'avancement du travail de la Commission d'Urbanisme en vue d'aboutir à un dénouement raisonnable.

♦ Les élèves de CM1 et CM2 (classe de Mr LEFEVRE) partent en classe péniche (Roanne-Digoin-Montceau les Mines) du 17 au 27 mai 2001.

♦ La distribution des prix aura lieu dans la salle polyvalente le samedi 23 juin 2001 à 15 heures.

♦ Diverses invitations à des expositions ou colloques sont à la disposition de l'assemblée en Mairie.

♦ **Travaux** : Monsieur de NATALE parle des bornes-fontaines :

- les trois non raccordées seront enlevées, repeintes et reposées.
- Les autres sont raccordées en plomb, la modification est obligatoire, le coût est important.

Monsieur VERNET expose divers petits travaux en cours ou prévus :

- éclairage public, une lampe à ajouter rue de l'Abreuvoir (devis en attente).
- Mise en conformité des chaudières.
- Pont rue de la Noue (septembre).
- Roue à Aubes (route de Bray).

Monsieur PIONNIER signale que les travaux relatifs à l'environnement (tonte, plantations etc ...) ont pris un retard d'un mois et demi en raison des intempéries :

- un devis a été demandé pour la réfection des tampons sur chaussées.
- Des devis sont en cours pour travaux divers à terminer.

Monsieur de NATALE signale que le « refus de drague » livré au terrain de football par les Sablières de Saint-Sauveur est de mauvaise qualité. Monsieur VITU verra le problème avec Monsieur CHARLE.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 heures 40.